



Frédéric Malvaud, le maire de Saint-Léon-sur-Vézère, y croit depuis qu'il a eu connaissance de l'opération en 2016. Si cela réussit ici, cela réussira partout, le village collectionne toutes les contraintes : patrimoines classés, Grand site, Natura 2000, ZNIEF, etc. sans compter l'UNESCO prochainement ? Le 4e Conseil de l'innovation Smart Périgord se tenait mercredi 30 mai dans la commune, nous avons rencontré Philippe Ducène, président du SDE24 et vice-président de la FNCCR*, et Frédéric Malvaud. La Dordogne est un département pilote pour le développement des énergies renouvelables, la Nouvelle Aquitaine suit la démarche avec intérêt, Pascal Latorre, de la direction de l'Énergie et du Climat à la région, était présent.

La région subordonne ses subventions à des conditions qui n'ont rien d'anecdotiques : la limite basse de puissance installée est fixée à 15 kWc (kWc est la puissance en crête), les projets collectifs en autoconsommation devront avoir un taux d'autoconsommation moyen annuel qui atteindront 90 % minimum de la production électrique EnR annuelle.

Le projet d'autoconsommation collective, participatif et citoyen : produire sa propre électricité renouvelable (solaire) pour alimenter des habitations de la commune, dans un premier temps ceux qui seront volontaires et adhéreront au syndicat d'économie mixte. Huit grands bâtiments agricoles seront concernés, des hangars, des stabulations, qui seront couverts en totalité de panneau photovoltaïque (versant au soleil). Comme le soleil ne brille pas en permanence, un système de stockage sera prévu, batterie ou hydrogène, l'électricité sera consommée sur place. Le cabinet d'étude I2R ingénierie est chargé de faire les arbitrages techniques et de choisir les entreprises qui le réaliseront. Le financement viendra du SDE24 et de la SEM. Accompagnement par le réseau CIRENA qui fédère les projets citoyens d'énergies renouvelables sur la Nouvelle Aquitaine. Au final, il est espéré une électricité moins coûteuse, renouvelable, donc permettant de lutter contre le réchauffement climatique. Le début de la réalisation est prévue en 2019.

Deux autres projets démonstrateurs plus urbains existent, ils concernent le Grand Périgueux avec le lac de Neufont pour l'efficacité énergétique et le Bas Chamier pour éclairage urbain intelligent et écomobilité.

Incidemment, on apprend que le gouvernement prévoit la disparition totale du nucléaire d'ici 50 à 100 ans, un pari ou une utopie ? Actuellement, le nucléaire fournit 48 % de l'électricité consommée en Europe. S'en passer ne se fera pas sans douleur, d'autant que d'autres pays (nos concurrents) y réinvestissent massivement. D'aucuns annoncent que l'arrêt du nucléaire serait l'objectif des acteurs du secteur gazier, émetteur de CO2, à lire ce long article sur le billard à trois bandes : [Chronique d'un suicide annoncé](#) (association Le Mont Champot).

Le coût des énergies renouvelables n'est pas dû à la source de l'énergie, gratuite par définition, mais aux moyens mis en œuvre pour la capter, moyen à la durée de vie limitée et qu'il faut bien s'assurer d'entretenir. Comme il est impératif d'y rajouter le stockage, les coûts finaux n'ont rien d'anodin. Une expérimentation à suivre, mais surdimensionnée par rapport au projet local.

Observation, puisqu'il semble acquis que la commune va recourir à l'énergie solaire. Remarquons que, du fait de son économie tournée vers le tourisme, la fréquentation du village est nettement plus importante en été et avec elle les besoins en électricité, période où la production solaire sera aussi à son maximum... si la météo le veut bien.

On peut s'interroger sur le recours au photovoltaïque, et le désintérêt pour l'hydroélectricité, sachant que le proche barrage d'Aubas sur la même rivière produit l'équivalent d'une centrale à panneaux photovoltaïques de 14 à 18 ha ; de plus de manière plus régulière, ce qui permet d'éviter ou de fortement limiter le coûteux stockage de l'énergie. Mais à Saint-Léon-sur-Vézère et dans la vallée, cette énergie se heurte à la pratique du canoë. Choisir le moindre mal, la solution la plus économiquement rentable ?

De même, le stockage envisagé fait l'impasse, pour le moment, sur la solution éprouvée la plus efficace, le STEP, soit Station de Transfert d'Énergie par Pompage. Un tel barrage existe en Isère à Grand'Maison, mais que celui envisagé depuis 1970 en Corrèze, le projet Redenat, est toujours bloqué. Il avait même été un temps inscrit sur la liste des grands projets inutiles ! En vallée de la Vézère, constituer une petite retenue sur les hauteurs des coteaux a priori ne poserait pas trop de problèmes, si ce n'est qu'il faudrait étanchéifier le fond de la retenue.

Il demeure que Frédéric Malvaud veut jouer les pionniers, souhaitons-lui bonne chance.